

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 novembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 DGRI 64 DDCT.** Subvention (6.000 euros) au « Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) ».

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le projet de délibération, en date du 29 octobre 2019, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) » ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick Klugman au nom de la 7<sup>e</sup> commission

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) » (20975 / BVA 2019\_04642 – DGRI 2019\_04641), dont le siège social est situé 14 passage Dubail - 75010 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

- 3 000 euros au chapitre fonctionnel 930, nature 65748, compte budgétaire 02400040, provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la vie associative, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.
- 3 000 euros au chapitre 65, nature 65748, fonction P044, ligne, du budget de la Ville de Paris, exercice 2019 et suivants, au titre des relations internationales.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**